

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 10 décembre, à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent PÉRON.

Date de convocation : 26 novembre 2024

Date d'affichage : 26 novembre 2024

Etaient présents :

- M. PÉRON Laurent

Maire

- M. HÉLIÈS Tom

- Mme BOURNOT-GALLOU Claudie

- M. MORVAN Philippe

- M. RÉA Larry

- Mme BOULIC Chantal

- Mme CALVEZ-RÉA Annie

- M. DINCUFF Jean-Marc

Adjoints

- M. BIANIC Bertrand

- Mme MÉVELLEC-SITHAMMA Monique

- M. PÉRON Patrick

- M. LIZIAR Pierre-Yves

- Mme LAVERGNE Pauline

- Mme CADIOU Chantal

- Mme LE BIHAN Véronique

- M. OLLIVIER Daniel

- Mme NICOLAS Rachel

- Mme SAHLI Mouna

- Mme LAGATHU Danièle

- M. SARRABEZOLLES Renaud

- Mme QUÉTIER Marie

- Mme LE CORRE Sonia

- M. MARSOLLIER Gérard

- M. FOURMANTIN Jean-Marie

- Mme GARRIGUES-KERHASCOET Laurence

Conseillers municipaux

Etaient absents ayant donné procuration :

- Mme MAZELIN Isabelle donne procuration à M. LIZIAR Pierre-Yves

- M. LE BERRE Ronan donne procuration à Mme BOULIC Chantal

- Mme DE CECCO Angélique donne procuration à Mme BOURNOT-GALLOU Claudie

- M. QUENTEL Jérémy donne procuration à Mme CALVEZ-RÉA Annie

- M. KERVRAN Patrice donne procuration à M. MORVAN Philippe

- M. BARBIER Georges donne procuration à Mme GARRIGUES-KERHASCOET Laurence

- M. L'ÉOST Erwan donne procuration à M. FOURMANTIN Jean-Marie

Monsieur Patrick PÉRON a été nommé secrétaire de séance

235 – D89 – 24 : ARKEA PARK – AVIS DES COMMUNES RIVERAINES : DECLARATION D'INTERÊT GENERAL

Résumé :

Construction d'un stade de football dans le secteur du Froutven : avis de la commune sur la demande de déclaration d'intérêt général d'enceinte sportive du projet « Arkéa Park »

En application de l'article 28 de la loi 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation de services touristiques, la société Holdisport SAS a déposé, auprès du Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, une demande d'intérêt général d'enceinte sportive pour le projet « Arkéa Park » envisagé sur le secteur du Froutven à Guipavas.

Conformément à l'instruction ministérielle n°09-110 en date du 01/09/2009, la préfecture du Finistère sollicite l'avis des Conseils Municipaux des communes riveraines dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier.

Le projet « Arkéa Park » se structure autour d'un complexe sportif et de loisir sur un ensemble immobilier de 33 000 m² avec les équipements sportifs suivants :

- ⊕ Une enceinte sportive principalement dédiée au Stade Brestois 29 comprenant un stade de football de 15 000 places incluant 4 tribunes, un espace de travail pour les salariés du club, des espaces de restauration pour les spectateurs, des espaces de réception à destination des partenaires,
- ⊕ Un club multisport dédié au sport adapté avec des salles de sport : danse, dojo, multisport et des espaces de convivialité et de réception.

A ceux-ci s'ajoutent des activités et services à destination du grand public et des entreprises avec notamment des espaces de loisirs indoor, une offre de restauration diversifiée, une boutique du Stade Brestois 29 et le musée du club, une crèche, un espace entreprise (auditorium et centre d'affaires).

Ce nouveau stade répondra aux normes actuelles fixées par la Ligue Professionnelle de Football et l'UEFA et permettra d'accueillir :

- ⊕ des matchs de niveau ligue 1, ligue 2 et de niveau européen
- ⊕ d'autres compétitions sportives nationales et internationales (coupe Gambardella, matchs internationaux des équipes de France jeune masculines et féminines)
- ⊕ des compétitions régionales et nationales de sport adapté

Ce nouvel équipement confortera le positionnement du Stade Brestois 29 comme club professionnel d'envergure nationale et participera au rayonnement du territoire en complémentarité avec les autres équipements métropolitains.

A l'échelle nationale, le projet s'inscrit par ailleurs dans la démarche d'amélioration et de modernisation de l'offre de grandes enceintes sportives du territoire français.

Ce projet répond ainsi à un caractère d'intérêt général tant sur le plan sportif que socio-économique.

Couplé à une offre importante de loisirs ouverts à tous et toute l'année, cet équipement sera également un lieu de vie et de lien social. Si le sport est reconnu pour ses vertus en termes de développement personnel et d'intégration sociale, il se révèle également être un puissant moteur économique, créateur de richesses et d'emplois.

Au regard des activités accueillies, l'équipement générera des retombées économiques pour la métropole et créera une dynamique économique génératrice d'emplois.

Au niveau de la politique sportive, ce nouveau stade confortera le sport professionnel et de haut niveau sur le territoire en mettant à disposition du Stade Brestois 29 un équipement sécurisé de qualité, lui permettant de développer les synergies avec le centre d'entraînement ainsi que ses partenariats, contribuant à son excellence sportive.

Par ailleurs, l'intégration d'un espace dédié au sport adapté constitue un atout majeur du projet sportif qui devrait favoriser le développement de ces pratiques inclusives sur le territoire brestois et métropolitain. Le projet prévoit en effet la création d'un club multisport dédié au sport adapté accueillant des sportifs de 6 à 21 ans en situation de handicap psychique (activité danses, sport de combat, multisport collectif).

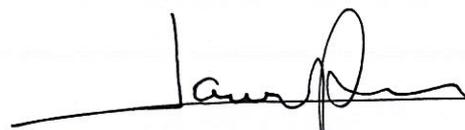
Enfin, la présence, au sein de l'Arkéa Park, d'une diversité d'activités tertiaires est facteur d'attractivité économique pour le territoire (création d'emplois, dynamisme entrepreneurial).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au dossier de demande de déclaration d'intérêt général d'enceinte sportive du projet Arkéa Park ci-joint.

o Avis de la commission Plénière : Favorable à la majorité – 3 voix contre (Mme Quétier, Mme Le Corre et M. Marsollier)

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à la majorité – Mme Quétier, Mme Le Corre, M. Marsollier.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 10 décembre 2024
Le Maire,



Laurent PÉRON

